## Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Economie résidentielle	514

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017

portant approbation du Schéma régional de développement économique,

d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2016 portant approbation

du Pacte régional pour la ruralité,

**VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le

schéma régional de développement économique d'innovation et

d'internationalisation,

**VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 modifiant le

règlement d'intervention Pays de la Loire Commerce-Artisanat,

**VU** la délibération du Conseil régional des 17 et 18 décembre 2019 approuvant les

mesures en faveur du commerce du futur, dont les termes de l'appel à

manifestations d'intérêt commerce du futur,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du

16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil

régional des 17 et 18 octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme,

innovation, enseignement supérieur et recherche

**ENTENDU** les interventions de Pascale DEBORD, Delphine COAT-PROU, Brigitte

NEDELEC, Grégoire JAUNEAULT, Barbara MAZIERES, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Lucie ETONNO, Didier REVEAU, Stéphanie HOUËL,

Laurent CAILLAUD, Christelle MORANCAIS, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

## **APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 1 100 000 € d'autorisations de programme et de 2 353 250 € d'autorisations d'engagement et de 1 745 800 euros de crédits de paiement en investissement et de 677 197 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°514 « Economie résidentielle ».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD absents lors du vote

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs